

REGLEMENT ONE LOFT RACE PIRATE 2025

Article 1 : Présentation

L'association Pigeon Racing Team (PIRATE), 2151 Route de Feurs 42130 Saint Etienne Le Molard organise son One Loft Race, autrement dit une course de pigeons voyageurs. Tout contact pouvant être adressés par voie postale ou voie électronique à loftpirate@gmail.com.

Article 2 : Conditions de participation

L'inscription est ouverte à tous les pigeons, nationaux et internationaux, à condition qu'ils soient porteurs d'une bague matricule 2025.

Chaque participant peut inscrire un nombre illimité de pigeons. Une inscription est valable pour un pigeon.

Le One Loft Race est ouvert à tous les participants majeurs. Les organisateurs peuvent valablement participer.

Les participants majeurs sous mesure de protection doivent être valablement représentés.

Les participants n'ont pas pour obligation d'être colombophiles. Les non colombophiles peuvent choisir un pigeon, répondant aux qualités susvisées, chez un colombophile tiers.

Il est possible de fonctionner en équipe, c'est-à-dire d'inscrire une équipe de plusieurs pigeons au nom de plusieurs propriétaires.

Les pigeons seront acceptés uniquement avec les documents suivants dûment remplis : fiche d'inscription, RIB, pedigree et carton de propriété et à la condition que son inscription soit effectivement payée.

La fiche d'inscription doit comporter les mentions suivantes, à peine de nullité de l'inscription :

- Nom et prénom
- Adresse postale
- Adresse électronique
- Numéro de téléphone
- Date de naissance
- RIB
- Numéro de bagues du (des) pigeon(s)
- Nom du pigeon

Chaque pigeon doit être accompagnés de son carton de propriété ainsi que de son pedigree (généalogie), qui doit comporter 2 générations complètes (père, mère et grands parents), si ce n'est pas le cas, l'inscription est tout de même autorisée mais lors de la vente aux enchères du pigeon, le participant ne touchera aucun pourcentage sur le prix de la vente.

L'inscription des pigeons emporte cession de ceux-ci à l'organisateur. Ce dernier ne saurait être tenu pour responsable de perte, décès, maladie ou blessure.

L'organisateur peut refuser l'inscription d'un pigeon s'il estime que son état de santé n'est pas conforme.

Les pigeons doivent être âgés de 40 jours minimum au moment de la livraison.

Les inscriptions se clôturent à la date du 31 mars 2025 à 20h ou lorsque le total d'inscriptions de 1500 pigeons est atteint.

Article 3 : Modalités d'inscription

L'inscription se fait par mail à loftpirate@gmail.com ou par courrier à PIRATE, 2151 Route de Feurs 42130 Saint Etienne Le Molard ou par remise en main propre le jour de la livraison des pigeons

L'inscription ne sera considérée comme valable et effective qu'après la réception de l'ensemble des documents visés à l'article 2 ci-dessus et le bon encaissement du prix de l'inscription.

Toute inscription incomplète ou ne répondant pas aux conditions de participation ne pourra être prise en compte. Les pigeons avec une inscription incomplète ou ne répondant pas aux conditions de participation ne pourront participer ni aux entraînements ni aux courses et le prix de vente sera reversé intégralement à l'association organisatrice.

Le prix de l'inscription est de 100 euros par pigeon.

Pour 5 pigeons inscrits, l'inscription d'un 6^{ème} pigeon est gratuite (soit 500 euros pour 6 pigeons inscrits).

Le règlement est à effectuer à l'ordre de PIRATE par chèque, envoyé à l'adresse de l'association organisatrice, par carte bancaire sur le module dédié sur le site internet loftpirate.com, par virement aux coordonnées bancaires suivantes : IBAN FR7614265006000800620075051, ou en espèces contre reçu.

Tous frais bancaires, qui seraient appliqués lors du règlement de l'inscription par virement au compte bancaire de l'organisateur, demeureront à la charge des participants.

Article 4 : Règles de la compétition

Pour assurer la santé des pigeons, ainsi que le temps de quarantaine, la vaccination et l'immunisation, le loft recevra les pigeons uniquement sur des journées précisées à l'avance entre le 15 février 2025 et le 31 Mars 2025. Les dates et les horaires de ces journées seront annoncées au minimum 15 jours à l'avance sur loftpirate.com, sur le groupe WhatsApp One Loft Race Pirate et la page Facebook Loft Pirate.

Afin de s'assurer que cette obligation est bien respectée, l'organisateur vaccinera lui-même les pigeons contre la paramyxovirose et le rotavirus dès leur réception au loft, et il en supportera la charge financière.

Les pigeons seront logés dans un pigeonnier, aménagé dans le but d'assurer des conditions de vie égales pour chaque pigeon. Ils vivront sur perchoir, les sexes non séparés et des techniques seront utilisées pour ralentir au maximum le déclenchement de la mue.

L'organisateur se réserve le droit de ne pas enloger un pigeon pour un entraînement, un concours ou la course finale pour cause de blessure, souci de santé, méforme, perte ou décès. Les pigeons non enlogés le jour de la finale seront aussi mis aux enchères en même temps que les pigeons finalistes si leur état est rétabli selon les compétences des organisateurs

En cas de blessure ou problème de santé, à tout moment, un pigeon peut être transféré à l'infirmierie et en sortira seulement lorsque son état de santé le permettra selon les compétences des organisateurs, et en cas de besoin, avec l'avis d'un professionnel de la santé animale.

Pour que les entrainements se passent dans des conditions optimales, l'organisateur peut décider de lâcher les pigeons en plusieurs groupes.

En revanche, pour les courses, le lâcher sera évidemment commun.

La durée des courses, c'est-à-dire l'arrêt de la constatation, se clôture la veille de l'enlogement suivant à 20h.

Le système d'enlogement et de dépouillement des pigeons est un système électronique agréé par la Fédération Colombophile Française de marque Benzing. Tous les pigeons seront munis d'une bague électronique à partir du premier entrainement. En cas de défaillance du système électronique ou de coupure électrique, la course en cours sera annulée.

Tous les enlogements et constatations seront visibles et accessibles en direct sur le site internet oneloftrace.live, et projetés sur le lieu de l'arrivée, à l'adresse de l'association organisatrice, le jour de la finale.

Les visites au pigeonnier doivent être motivées et demandées à l'organisateur au minimum 7 jours avant. L'organisateur donnera rendez-vous au demandeur à des jours et à des horaires ne gênant pas l'organisation du loft. En aucun cas il ne peut être demandé de manipuler les pigeons, ni d'entrer à l'intérieur du lieu de vie des pigeons.

Article 5 : Calendrier des courses et entrainements

Tous les entrainements et les courses, prévus dans la ligne de vol, peuvent être modifiés, décalés ou annulés, leurs distances raccourcies pour des raisons météorologiques, l'état de forme des pigeons, ou cas de force majeure.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable si, pour des raisons météorologiques, l'état de forme des pigeons, ou cas de force majeure, les entrainements et les courses, prévus dans la ligne de vol, devaient être modifiés, décalés ou annulés, et si la date, le lieu de lâcher ou la distance de la course finale devaient être modifiés.

Les cinq courses du One Loft Race auront lieu comme suit :

- 23/08/2025 Finale Caen 510 kms
- 09/08/2025 Demi-Finale Montoire 335 kms
- 30/07/2025 Course 3 Vierzon 230 kms
- 23/07/2025 Course 2 Nevers 145 kms
- 16/07/2025 Course 1 Nevers 145 kms

Les entrainements auront lieu comme suit :

- 16/07/2025 44 kms
- 9/06/2025 44 kms
- 2/07/2025 44 kms
- 25/06/2025 44 kms
- 18/06/2025 22 kms
- 11/06/2025 22 kms
- 4/06/2025 10 kms

Article 6 : AS Pigeon

Pour qu'un pigeon soit classé dans le classement de l'AS Pigeon, il faut qu'il ait été classé dans les cinq courses du One Loft Race.

Le calcul se fait par le calcul du logiciel Benzing à la vitesse globale, c'est-à-dire la distance parcourue dans les courses divisée par le temps total de vol.

Dans la course finale, le classement de l'AS Pigeon se termine à 21 heures le jour de l'arrivée. Sauf en cas de circonstances exceptionnelles où l'organisateur peut décider de prolonger la durée de calcul de l'AS Pigeon dans la limite de 24 heures après l'arrivée du premier pigeon

En cas d'égalité après le classement effectué de l'AS Pigeon, le pigeon avec le meilleur classement dans la course finale sera le vainqueur de l'AS Pigeon.

Les résultats seront visibles en direct sur le site internet oneloftrace.live et projetés sur le lieu de l'arrivée, à l'adresse de l'association organisatrice, le jour de la finale.

Article 7 : Attribution des prix

Toutes les valeurs annoncées pour la remise des prix globale de 50 000€ sont basées sur l'inscription au 31 Mars 2025 de minimum 900 pigeons. Si ce quota n'est pas atteint, l'organisation se réserve le droit de modifier le montant de la remise des prix et de sa répartition à la baisse comme ceci :

- Inscriptions de 1 à 300 pigeons : remise des prix globale de 2 000€
- Inscriptions de 300 à 400 pigeons : remise des prix globale de 5 000 €
- Inscriptions de 400 à 500 pigeons : remise des prix globale de 15 000€
- Inscriptions de 500 à 600 pigeons : remise des prix globale de 20 000€
- Inscriptions de 600 à 700 pigeons : remise des prix globale de 25 000€
- Inscriptions de 700 à 800 pigeons : remise des prix globale de 30 000€
- Inscriptions de 800 à 900 pigeons : remise des prix globale de 40 000€
- Inscriptions de 900 et plus de pigeons : remise des prix globale de 50 000€

L'organisation s'engage à payer les gains de la remise des prix aux participants vainqueurs dans les 60 jours suivants la finale par virement bancaire au RIB fourni par le participant au moment de l'inscription. Les participants peuvent décider sur accord écrit de ne pas se faire payer ses gains et de les garder en crédit pour l'inscription de l'année suivante. Il est de la responsabilité de chaque vainqueur d'en faire la déclaration à l'administration fiscale de son pays.

Course Finale* :

1er 10 000€ + Trophée

2ème 5 000€

3ème 4 000€

4ème 3 000€

5ème 2 000€

6ème au 10ème 600€

11ème au 20ème 350€

21ème au 50ème 200€

51ème au 100ème 100€

Demi Finale* :

1er 5 000€ + Trophée

2ème 600€

3ème 400€

4ème 300€

5ème 200€

AS Pigeons* :

1er 3 000€ + Trophée

2ème 2 000€

3ème 1 000€

** sous reserve de 900 inscriptions*

Article 8 : Vente des pigeons

Tous les pigeons qui rentrent de la course finale, seront obligatoirement mis aux enchères en ligne avant le 30 décembre 2025.

La somme issue de la vente aux enchères du pigeon sera répartie de la manière suivante : 50% à l'organisateur et 50% au participant, une fois les taxes en vigueur déduites du prix global.

A l'inscription, comme précédemment cité, tous les pigeons doivent être accompagnés du carton de propriété et d'un pedigree. Si un pigeon n'a pas de généalogie complète (père, mère et grands-parents), lors de sa vente aux enchères, le participant ne touchera aucun pourcentage sur le prix de la vente.

Si un pigeon n'est pas vendu lors de sa première mise aux enchères, le participant perd son droit au 50% du montant des enchères suivantes qui revient alors à l'organisateur.

Si un pigeon est vendu et non payé par l'acheteur lors de la première vente aux enchères, le pigeon est mis aux enchères une seconde fois et le participant conserve le droit à 50 % du montant de ladite vente, une fois les taxes en vigueur déduites du prox global et à condition que celle-ci soit payée par l'acheteur.

Si un pigeon est vendu et non payé par l'acheteur lors de la seconde vente aux enchères, le participant perd son droit à 50% du montant de ladite vente et le pigeon revient à l'organisateur.

Les 50% du montant de la vente aux enchères des pigeons et une fois les taxes en vigueur déduites du prix global, seront payés au participant, une fois toutes les ventes aux enchères terminées soit au plus tard le 30 décembre 2025 et les pigeons payés par les acheteurs. Les participants peuvent décider sur accord écrit de ne pas se faire payer ses gains et de les garder en crédit pour l'inscription de l'année suivante

Tous les pigeons n'ayant pas été achetés au cours des deux ventes reviennent à l'organisateur

Il convient que les acheteurs des pigeons lors des ventes aux enchères prendront à leur charge le coût des frais de transport et s'assureront de l'organisation du transport. Pour tout pigeon, vendu et payé, l'acheteur se doit de le

recupérer et d'organiser son transport dans les 30 jours après la clôture de la vente aux enchères. Passé ce délai, l'organisateur appliquera des frais de garde du pigeon de 5€ par jour à la charge de l'acheteur.

Article 9 : Autorisations relatives aux données personnelles

Chaque participant, du fait de son inscription autorise par avance et gracieusement l'organisateur à publier ses noms, prénoms, et photographies dans toutes les opérations publicitaires ou promotionnelles liées à ce one loft race, sans que cette publication ne puisse donner d'autres droits que le prix reçu.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent one loft race sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « informatique et liberté ». En application de cette loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant qu'ils peuvent exercer en s'adressant aux organisateurs à loftpirate@gmail.com.

Article 10 : Conditions particulières

En cas de circonstances exceptionnelles, tels qu'épidémies, impositions d'entités supérieures, catastrophe naturelle, incident technique, défaillance du système de constatation, coupure électrique, acte de sabotage, virus, cas de force majeure ou tout autre phénomène extérieur à l'organisation, s'il n'est pas possible d'organiser ou de constater tous ou une partie des entraînements et courses avec droit de récompenser, après que les pigeons aient été inscrits au One Loft Race et payés, les pigeons seront vendus aux enchères, au plus tard le 30 décembre 2024, en ligne. 50% de la somme totale reviendra à l'organisateur et 50% reviendra au participant. Dans le cas où tout écueil de ce qui précède se produit après que certaines courses aient déjà eu lieu, les prix respectifs des courses ayant pu être effectuées seront remportés.

En cas de litige ou de difficulté, l'arbitrage est donné à l'organisateur, sous contrôle de la Fédération Colombophile Loire Auvergne.

Aucune contestation ne sera acceptée après la proclamation des résultats.

La participation au One Loft Race Pirate entraine pour les participants l'acceptation sans réserve des dispositions du présent règlement et vaut renonciation à tout recours. Si un avenant intervient postérieurement à cette participation, le participant qui souhaite refuser cette modification renonce à sa participation.

Article 11 : Election de domicile - Informations

Les participants élisent domicile à l'adresse indiquée dans la fiche d'inscription. En cas de changement d'adresse ou de coordonnées bancaires (RIB), le participant doit informer l'organisateur de la nouvelle adresse et/ou des nouvelles coordonnées bancaires, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception envoyée à l'adresse de l'association organisatrice.

Le règlement du One Loft Race peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par email à loftpirate@gmail.com

Le présent règlement ainsi que toutes les informations et actualités relatives au One Loft Race Pirate sont à retrouver sur la page facebook Loft Pirate, le site internet loftpirate.com et le groupe WhatsApp One Loft Race Pirate

Fait à Saint Etienne le Molard, le 20/11/2024